

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 04 AVRIL 2022

ABSENTS : M. Vincent BÉRÈCHE (pouvoir à M. Jean-Pierre JOREZ)  
Mme Laly BOUZALFANE

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ❖ **DÉCIDE** de céder au plus offrant, après avoir décacheté deux propositions, le Ford Transit communal pour un montant de 1 500 € à M. Steven KARL.
- ❖ **DÉCIDE** de compléter l'article 9 du règlement pour occupation de la salle des fêtes par « De réarmer le système de sécurité incendie, le cas échéant » et « être responsable de l'évacuation de toute personne à mobilité réduite en cas d'incendie ou autre ».
- ❖ **VOTE**, à l'unanimité, le compte administratif 2021 de la Commune, sous la présidence de M. Dominique BLONDEL :

### COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	532 203.55 €	
	Recettes	2 027 740.83 €	
		<b>Excédent</b>	<b>1 495 537.48 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	580 169.58 €	
	Recettes	303 123.22 €	
		<b>Déficit</b>	<b>277 046.36 €</b>
<b>RESTES À RÉALISER</b>	Dépenses	365 694.00 €	
	Recettes	124 640.00 €	
		<b>Déficit</b>	<b>241 054.00 €</b>
<b>SOIT UN EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE 2021</b>			<b><u>977 437.12 €</u></b>

- ❖ **APPROUVE** le compte de gestion 2021 de la Commune par M. Robert CASABIANCA, comptable public du Centre des Finances Publiques de Fismes.
- ❖ **AFFECTE LE RÉSULTAT 2021 DE LA COMMUNE** comme suit :

#### CONSIDÉRANT

Un excédent de fonctionnement de	1 495 537.48 €
Un solde d'exécution d'investissement négatif de	277 046.36 €
Un reste à réaliser de	241 054.00 €
Entraînant un besoin de financement	518 100.36 €

#### AFFECTE

Au compte 002 en recettes de fonctionnement	977 437.12 €
Au compte 001 en dépenses d'investissement	277 046.36 €
Au compte 1068 en recettes d'investissement	518 100.36 €

- ❖ **DÉCIDE DE NE PAS AUGMENTER** les taux des 2 taxes locales votés en 2021 et de les **MAINTENIR** comme suit :

Taxe foncier bâti	35.36 %
Taxe foncier non bâti	9.40 %

- ❖ **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif communal 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	1 497 848.12 €
INVESTISSEMENT	1 752 407.36 €

Questions diverses :

- Proposition non retenue sur un changement de format de gazette et de qualité de papier.
- Cérémonie pour le départ en retraite de M. Pascal LEROY fixée au vendredi 22 avril 2022 à 18h en mairie.
- Préparation de la fête de la musique qui aura lieu le samedi 25 juin 2022 en soirée à la salle des fêtes.

LE MAIRE,  
B. SAINTOT